DF & ASSOCIÉS
Société d'Expertise Comptable & de Commissariat aux Comptes

WLDN

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice 2022

Association régie par la loi du 1er juillet 1901
Siège social : 25 rue de Château Landon
75010 PARIS

79 rue de Sèvres - 92100 Boulogne-Billancourt
Tél. : 01 41 22 90 40 • Fax : 01 41 22 90 49
e-mail : expert@df-associes.com

S.A. au capital de 104.128 Euros • Inscrite au tableau de l'ordre des Experts-Comptables de Paris Ile-de-France • Membre de la compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles
R.C.S. Nanterre B 326 700 127 • TVA intracommunautaire : FR74 326 700 127 • Code APE 6920Z

WLDN

Association régie par la loi du 1er juillet 1901
Siège social : 25 rue de Château Landon
75010 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

WLDN

Association régie par la loi du 1er juillet 1901
Siège social : 25 rue de Château Landon
75010 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 27 novembre 2018, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre association WLDN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous ne pouvons émettre aucune opinion sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels. En effet, l'Assemblée générale se tenant le même jour et à la suite du Conseil d'Administration, le rapport de gestion établi par ce dernier ne peut matériellement donner lieu à contrôle et émission d'opinion entre la réunion de ces deux instances.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernance de l'Association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes,

le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments

collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Boulogne-Billancourt, le 12 juillet 2023

Le Commissaire aux comptes
DF et Associés

Laurette PICHELIN

DF et Associés
SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
79, rue de Sèvres - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
Tél. 01 41 22 90 40 - Fax 01 41 22 90 49
S.A. au capital de 104 128 Euros
RCS B 326 700 127

ACTIF	Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022			01/01/2021 au 31/12/2021
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outil. ind.	15 329,77	3 031,31	12 298,46	
Autres	9 737,94	8 694,18	1 043,76	2 694,40
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL (I)	**25 067,71**	**11 725,49**	**13 342,22**	**2 694,40**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	53 847,95		53 847,95	21 448,37
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	40 200,59		40 200,59	29 158,76
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	233 041,73		233 041,73	213 737,18
Charges constatées d'avance	1 675,76		1 675,76	1 746,39
TOTAL (II)	**328 766,03**		**328 766,03**	**266 090,70**
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**353 833,74**	**11 725,49**	**342 108,25**	**268 785,10**

PASSIF	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	103 541,46	99 198,56
Excédent ou déficit de l'exercice	9 823,33	4 342,90
Situation nette (sous total)	*113 364,79*	*103 541,46*
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	**113 364,79**	**103 541,46**
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	153 042,00	60 000,00
TOTAL (II)	**153 042,00**	**60 000,00**
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-1 284,09	
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 856,41	25 796,15
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	41 265,14	34 126,23
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	19 864,00	45 321,26
TOTAL (IV)	**75 701,46**	**105 243,64**
Ecarts de conversion passif **(V)**		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**342 108,25**	**268 785,10**

	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	264 443,73	227 846,23
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	302 107,40	254 369,57
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		73 000,00
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	120,26	5 464,65
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**566 671,39**	**560 680,45**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	112 076,13	124 257,18
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	6 211,52	5 057,15
Salaires et traitements	224 400,39	237 892,19
Charges sociales	97 252,42	72 387,26
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 997,08	2 082,11
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	93 042,00	60 000,00
Autres charges	21 419,61	54 327,45
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**556 399,15**	**556 003,34**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**10 272,24**	**4 677,11**
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	1 284,09	432,79
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	**1 284,09**	**432,79**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	**1 284,09**	**432,79**

	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	**11 556,33**	**5 109,90**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats **(VII)**		
Impôts sur les bénéfices **(VIII)**	1 733,00	767,00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	**567 955,48**	**561 113,24**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	**558 132,15**	**556 770,34**
EXCÉDENT OU DÉFICIT	**9 823,33**	**4 342,90**

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CADRE A	IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
			suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR	Frais d'établissement et de développement TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL			
CORPORELLES	Terrains			
	Constructions — Sur sol propre			
	Constructions — Sur sol d'autrui			
	Constructions — Inst. générales, agencts & aménagts construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels	2 685		12 645
	Autres immos corporelles — Inst. générales, agencts & aménagts divers	1 500		
	Autres immos corporelles — Matériel de transport			
	Autres immos corporelles — Matériel de bureau & mobilier informatique	8 238		
	Autres immos corporelles — Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes			
	TOTAL	12 423		12 645
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts et autres immobilisations financières			
	TOTAL			
	TOTAL GENERAL	12 423		12 645

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
		par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop. TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles TOTAL				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions — Sur sol propre				
	Constructions — Sur sol d'autrui				
	Constructions — Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.			15 330	
	Autres immos corporelles — Inst. gal. agen. amé. divers			1 500	
	Autres immos corporelles — Matériel de transport				
	Autres immos corporelles — Mat. bureau, inform., mobilier			8 238	
	Autres immos corporelles — Emb. récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL			25 068	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts & autres immob. financières				
	TOTAL				
	TOTAL GENERAL			25 068	

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
TOTAL					
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels		2 685	346		3 031
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	1 205	295		1 500
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatiq., mob.	5 839	1 356		7 194
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		9 728	1 997		11 725
TOTAL GENERAL		**9 728**	**1 997**		**11 725**

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement								
Fonds commercial								
Autres immobs incorporelles								
TOTAL								
Terrains								
Constr.	Sur sol propre							
	Sur sol autrui							
	Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage								
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div							
	Matériel transport							
	Mat. bureau mobilier inf.							
	Emballages réc. divers							
TOTAL								
Frais d'acquisition de titres de participations								
TOTAL GÉNÉRAL								
Total général non ventilé								

CADRE C — Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				
	Prêts (1) (2)				
	Autres immobilisations financières				
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				
	Autres créances clients		53 848	53 848	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Etat & autres coll. publiques	Impôts sur les bénéfices			
		Taxe sur la valeur ajoutée	8 069	8 069	
		Autres impôts, taxes & versements assimilés			
		Divers			
	Groupe et associés (2)				
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	(3)	32 132	32 132	
	Charges constatées d'avance		1 676	1 676	
	TOTAUX		**95 724**	**95 724**	

Renvois

(1) Montant des
- Créances représentatives de titres prêtés
- Prêts accordés en cours d'exercice
- Remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)

(3) Créances reçues par legs ou donations

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	1 676
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	**1 676**

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	31 225
Disponibilités	
TOTAL	**31 225**

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes etbs de crédit (1)	à 1 an max. à l'origine				
	à plus d' 1 an à l'origine	-1 284	-1 284		
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		15 856	15 856		
Personnel & comptes rattachés		11 535	11 535		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux		25 356	25 356		
Etat & autres collectiv. publiques	Impôts sur les bénéfices	765	765		
	Taxe sur la valeur ajoutée	3 158	3 158		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, tax & assimilés	451	451		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés					
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)					
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance		19 864	19 864		
TOTAUX		**75 701**	**75 701**		

Renvois
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Ce sont essentiellement des recettes de spectacles qui se déroulent l'exercice suivant.

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	19 864
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	**19 864**

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 550
Dettes fiscales et sociales	21 053
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	**29 603**

COMMISSAIRES AUX COMPTES

DF Associés - Laurette Pichelin

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :		
Honoraires H.T versés au Commissaires aux comptes	4 000	4 000
TOTAL	**4 000**	**4 000**